

**Directive 97/23/CE****Mots clés :** Norme**Référence directive :****Accepté par le CLAP :****27/01/2005****Sujet :** Nouvelle approche - Mise à jour des normes de conception/fabrication (récipients, tuyauteries ou chaudières)**Question :**

Les normes de conception/fabrication (récipients, tuyauteries ou chaudières) sont des documents volumineux et complexes (figures, tableaux, équations...), qui nécessitent une procédure de maintenance spécifique afin d'apporter les corrections nécessaires et effectuer des révisions régulières pour tenir compte du retour d'expérience. Des dispositions particulières ont-elles été prévues ?

**Réponse :**

Oui. le CEN a mis en place des bureaux d'aide spécifiques permettant de faire évoluer ces normes.

Leurs missions sont les suivantes :

- recueillir et répondre aux questions qui se posent sur l'application de la norme ;
- identifier les corrections nécessaires et les mettre en œuvre ;
- fournir les versions successives de la norme.

Les comités techniques CEN/TC 54, TC 267 et TC 269 restent en charge des évolutions techniques de la norme.

L'adresse du site Web du bureau d'aide EN 13445 est la suivante :  
<http://www.unm.fr/fr/general/en13445/default.htm>

L'adresse du site Web du bureau d'aide EN 13480 est :  
<http://comelec.afnor.fr/cen/en13480>

Un bureau d'aide pour les chaudières (EN 12952 et EN 12953) animé par l'Allemagne est en cours de mise en place.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Indication de la mise en place d'agence de maintenance.